



Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 13 mars 2026

DELIBERATION N° 2026-10

Création AP/CP bâtiment remise Allier

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars, à 9 h 00, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M^{me} Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Suppléant présent : M. Benoit de LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

Titulaire excusé : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires présents :

Mmes Christiane MOSNIER, Christelle VALANTIN, Blandine PRORIOU.
MM Olivier CIGOLOTTI, Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Jean-Marc BOYER, Jean-Paul VIGOUROUX, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Paul LYONNET, Rémi BARBE.

Suppléants présents : Mmes Patricia GOUDARD, Annie RICOUX, MM Fernand CHAIZE.

Titulaires excusés :

Mme Nicole CHASSIN.
MM Philippe DELABRE, Michel CHAPUIS, Bruno MARCON, Michel BRUN, André FERRET, Guy PEYRARD, Jean-Luc VACHELARD.

Procuration : Mme Sophie COURTINE donne procuration à Mme Marie-Agnès PETIT.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires présents :

COL Frédéric ROBERT, directeur-chef de corps –LTN Stéphane OLLIER, PUD 43 – CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier – ADC Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier, ADC Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier.

Titulaire excusé : LCL Hélène JURY, médecin-chef

Suppléants présents :

Colonel Guillaume OTTAVI, DDA-C2, CDT Eric PEREZ, sapeur-pompier professionnel officier.

Assistait également à la séance :

Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;
Mme Séverine LASHERMES, chef du service finances ;
Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines ;
Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présent : M. Alain MOREAU, responsable Service Gestion Comptable du Puy-en-Velay.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2026-10 : Création AP/CP bâtiment remise Allier

La délibération n°2017-24 du 13 décembre 2017 pose la possibilité pour le SDIS de la Haute-Loire de recourir à la gestion de ses dépenses d'investissement par la mise en place d'autorisations de programme et crédits de paiement tels que définis par l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation acquise ou réalisée par l'établissement ou encore à des subventions versées à des tiers. Elles constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de ces investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

L'équilibre du budget en section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont votées par le conseil d'administration, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget ou de décisions modificatives. Le suivi des AP / CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Sur l'exercice 2026, il est proposé au conseil d'administration d'ouvrir une autorisation de programme comme suit :

- Libellé : AP construction d'un bâtiment remise Allier
- Montant : 695 000,00 € TTC

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre : Septembre 2026
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Décembre 2026
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : 7 à 8 mois après le démarrage des travaux soit juillet 2027

En conséquence, les crédits de paiement seront répartis comme suit :

	CP 2026	CP 2027
Montant	50 000,00 €	645 000,00 €

Les membres du conseil d'administration délibèrent en faveur de la création d'autorisation de programme relative au projet de construction d'un bâtiment remise Allier.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

